



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque mondiale

Question écrite n° 45442

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évaluation (indépendante et participative) commanditée par le président de la Banque mondiale en 2000 afin de d'examiner la faisabilité d'un soutien au secteur des industries fossiles et des mines, et publiée dans la Revue des industries extractives (EIR). Remis en décembre 2003, ce rapport met l'accent sur des thèmes liés aux industries extractives tels que les droits de l'homme, la gouvernance, la pollution voire les performances économiques. Ce texte conclut que des évolutions significatives sont nécessaires dans la politique énergétique de la Banque mondiale, afin qu'elle puisse répondre plus efficacement à son objectif de lutte contre la pauvreté et de promotion de développement durable. Les recommandations de l'EIR forment un ensemble cohérent, progressiste et constructif. Dans cette perspective il serait souhaitable que la France prenne position quant la mise en oeuvre de l'EIR au sein de la Banque mondiale, dont elle est l'un des États membres les plus influents. C'est pourquoi il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur l'ensemble des recommandations de l'EIR.

Texte de la réponse

Sur le fond, la France soutient fortement les grands principes mis en avant par la revue des industries extractives (EIR), en particulier ceux de renforcement de la gouvernance des projets extractifs, de préservation des intérêts et droits des populations affectées, de réduction des impacts environnementaux et sociaux et enfin de promotion des énergies renouvelables. D'un point de vue formel, la France a néanmoins noté que le rapport évoqué par l'auteur de la question n'a pas recueilli l'assentiment de toutes les personnes ayant participé au processus, ni de la plupart des pays en voie de développement. Certaines recommandations concrètes du rapport ne sont par ailleurs pas acceptables en l'état. Ainsi, la France, qui est très attachée à la préservation de l'intérêt général, ne peut souscrire à celles des propositions qui donnent un pouvoir de veto à des groupes particuliers (les communautés affectées par les projets extractifs) ; une telle disposition n'existe d'ailleurs pas dans notre propre ordre juridique. En outre, la France partage l'analyse de la Banque mondiale qui rappelle les bénéfices potentiels significatifs que les projets extractifs peuvent avoir pour le développement des pays les plus pauvres, sous réserve que ces projets soient mis en oeuvre dans des conditions respectueuses des droits de l'homme et de l'environnement, préservent les droits des populations affectées et que les recettes engendrées fassent l'objet d'une affectation équitable. En matière énergétique, la recommandation de l'EIR de cesser tout financement dans le secteur charbonnier et pétrolier est contraire à l'objectif de lutte contre la pauvreté. De plus, l'effet d'un retrait de la Banque dans ce secteur serait quasiment nul en termes d'émissions de gaz à effet de serre et ne ferait que renforcer les positions des pays d'ores et déjà producteurs, sans avoir aucun impact sur la demande. Au total, la France entend apporter son soutien aux engagements pris par la Banque mondiale en réponse à la Revue. Elle restera ensuite très attentive à la bonne mise en oeuvre de ces engagements, en particulier d'une prise en compte accrue des droits de l'homme par les projets de la Banque mondiale, d'une consultation extensive des populations locales, ainsi que d'une juste compensation des populations affectées par les projets extractifs. Enfin, la France soutiendra un réexamen de la politique énergétique de la Banque

mondiale, avec l'objectif d'un accroissement des projets en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45442

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5940

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 321